

Avis de constitution

SOCIETE « NOUVELLE PHARMACIE D'ANYAMA »

Siège Abidjan Anyama quartier Zonzonkoi entre les
banques SGCI ET NSIA, Lot 299, Ilot 29

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 03/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NOUVELLE PHARMACIE D'
ANYAMA »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
-VENTE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES,
PARAPHARMACIE, PRODUITS COSMETIQUES, PRODUITS
VETERINAIRES Etc.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- La prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Anyama quartier Zonzonkoi entre les
banques SGCI ET NSIA, Lot 299, Ilot 29

Dirigeant(s) M AFFI KOFFI AMON HERVE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-01759 du 21/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11430/GTCA/RC/2025 du 21/02/2025

